

La Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix a pris connaissance du rapport général établi par le Dr Guillermo Rueda Montana, président de la Croix-Rouge colombienne et rapporteur général du séminaire. Elle a décidé, dans sa séance du 14 octobre, d'adresser aux Sociétés nationales ce document ainsi que les quatre rapports des groupes de travail invitant ses destinataires à faire part des commentaires que leur inspirent ces textes et des réactions que suscitent les différentes propositions.

COLLOQUE DES PRÉCURSEURS IMMÉDIATS DE LA CROIX-ROUGE

(Genève, 26-28 octobre 1988)

A l'occasion du 125^e anniversaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Société Henry Dunant a organisé à Genève du 26 au 28 octobre 1988 un Colloque consacré aux «Précurseurs immédiats de la Croix-Rouge»¹.

Pendant trois jours, historiens, théoriciens et praticiens de la Croix-Rouge et d'autres institutions académiques et privées se sont efforcés de découvrir ou redécouvrir des femmes, des hommes qui, au XIX^e siècle notamment, avaient manifesté les mêmes préoccupations que «le Comité des cinq» à l'égard des militaires blessés et malades, des prisonniers de guerre, à propos de la neutralisation des blessés, du personnel et du matériel sanitaires et de la création de Sociétés de secours permanentes. En résumé, le but du Colloque était de mesurer l'influence de cette sensibilité humanitaire qui devait se cristalliser avec la fondation de la Croix-Rouge en 1863.

Le Colloque a été officiellement ouvert le 26 octobre par *M. Pierre Wellhauser*, président du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève. Président de la première séance, *M. Maurice Aubert*, vice-président du CICR, a rendu hommage à la Société Henry Dunant et espéré que cette manifestation, en valorisant les précurseurs de la Croix-Rouge, fasse mieux comprendre que le droit humanitaire et les principes de la Croix-Rouge sont fondés sur un idéal

¹ Le programme de ce Colloque a été présenté dans le numéro 772 de la *RICR* (juillet-août 1988), pp. 417-420.

auquel tous les peuples aspirent. «Souhaitons», a-t-il conclu, «que tous les gouvernements en prennent davantage conscience et acceptent en toutes circonstances que le respect de l'humanitaire prime sur les considérations d'ordre politique».

Au cours de cette séance consacrée aux questions humanitaires de caractère général, *M. Guy-Olivier Segond*, maire de la Ville de Genève, a présenté une synthèse de **P'évolution du droit humanitaire** au cours des âges depuis les premières civilisations africaines ou indiennes jusqu'à la guerre de Sécession; il sut montrer que principes, coutumes et règles humanitaires existaient avant la Convention de Genève du 22 août 1864, mais que le génie d'Henry Dunant fut d'avoir su substituer aux règles nationales élaborées en temps de guerre pour des armées au combat un traité international, ratifié en temps de paix, reposant sur des valeurs plus universelles que chrétiennes ou européennes, permettant ainsi aux peuples du monde entier de retrouver les racines du droit humanitaire contemporain dans leur histoire.

De même était-il opportun, comme le fit *M. Bruno Zanobio*, professeur d'histoire de la médecine à l'Université de Milan, de rappeler les innovations techniques et balistiques qui ont modifié la tactique des batailles au XIX^e siècle, causé de nouveaux problèmes dans **la chirurgie et la médecine militaires** et entraîné des exigences nouvelles dans l'organisation des services de santé militaires.

Ce fut aussi l'occasion pour *M. Giuseppe Armocida*, de l'Université de Milan, de rappeler la belle figure de **Louis Appia**, co-fondateur de la Croix-Rouge, qui se voua à la chirurgie de guerre. Fort des expériences qu'il avait vécues en soignant les victimes des mouvements révolutionnaires en Europe, il n'a eu de cesse d'entreprendre des recherches sur le traitement des traumatismes de guerre. Son traité de chirurgie «Le chirurgien à l'ambulance ou quelques études pratiques sur les plaies par armes à feu» fera autorité.

Encore embryonnaire au milieu du XIX^e siècle, l'idée humanitaire allait se développer pendant la guerre du Sonderbund en 1847, les guerres d'Italie, la guerre de Crimée et la guerre de Sécession. Le Colloque devait se concentrer sur ces événements successifs et leurs effets sur le plan humanitaire.

En 1847, la guerre du Sonderbund menace l'existence de la Suisse. Rompant le pacte fédéral de 1815, sept cantons catholiques forment une alliance séparée. La diète fait appel à **Guillaume-Henri Dufour**, le nomme général et le charge de vaincre la sécession et de rétablir la paix. Ce à quoi il va s'employer avec le succès que l'on sait. Il revint à *M. Dominic Pedrazzini*, chef des services généraux de la Bibliothèque militaire fédérale et du service historique à Berne, d'exposer les conceptions et les réalisations humanitaires de ce chef de guerre qui réussit à ne jamais s'écarter «des bornes de la modération et de l'humanité» et mit son point d'honneur à limiter les méfaits de la guerre.

Action beaucoup moins connue, l'initiative prise par des citoyens zurichois au début de la guerre du Sonderbund. *M. Werner G. Zimmermann*, des Archives d'Etat à Zurich, décrit les activités de la **Société de la Ville de Zurich** pour le transport des militaires gravement blessés, association éphémère qui disparut en 1848, mais qui annonçait les futures Sociétés de secours.

La guerre de Crimée, qui opposa de 1853 à 1856 l'Empire ottoman puis la France et la Grande Bretagne à la Russie, fut la révélation du Colloque tant elle montra les ravages non pas tant causés par la guerre que par les épidémies, la maladie, l'insuffisance du personnel et des moyens sanitaires, l'inorganisation des services de santé au sein de toutes les armées. Des hommes, des femmes se sont élevés contre de telles carences qui causaient plus de victimes que la guerre elle-même!

Tout d'abord **Nicolai Pirogov**, homme de science et humaniste qui révolutionna la chirurgie de guerre en utilisant pour la première fois l'anesthésie à l'éther et au chloroforme ainsi que les antiseptiques avant et pendant la guerre de Crimée, notamment pendant le siège de Sébastopol.

Mais, fait moins connu, le Dr Pirogov assumait la direction des infirmières de la communauté de l'Exaltation de la Croix qui travaillaient sur le théâtre des opérations militaires. Sur ce point, il se fit le défenseur acharné de l'emploi des infirmières dans les hôpitaux militaires et lors des transports des blessés.

De même sut-il défendre l'idée qu'en temps de conflit armé, l'organisation des services sanitaires était d'une importance primordiale. Il s'efforça de remédier à la situation souvent désespérée des malades et blessés pendant leur transport et mit au point un système d'évacuation rapide des blessés et malades des champs de bataille et de transport vers l'hôpital le plus proche. Comme il l'a écrit: «Ce n'est pas la médecine, mais l'administration qui joue le rôle essentiel dans l'aide prêtée aux blessés et malades sur le théâtre de la guerre».

Hommage a été rendu pendant le Colloque à ce pionnier par le Dr *Dmitry D. Venedictov*, président du Comité exécutif de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS.

Autre grande figure de la guerre de Crimée, **Florence Nightingale** qui fut l'objet de deux exposés, l'un de *M. Barry Smith*, professeur d'histoire à l'Université nationale d'Australie à Canberra, et *M^{me} Sue Goldie Moriarty*, éditeur de la correspondance de Florence Nightingale.

Les auteurs ont essayé de mieux cerner la personnalité de la «Dame à la Lanterne» et de faire la part de la légende et de la réalité. Ce que l'on savait peu est la réputation qu'avait acquise Florence Nightingale en Grande Bretagne, bien avant la guerre de Crimée lorsqu'elle dirigeait un hôpital pour femmes pauvres à Londres. D'une douceur angélique avec les malades, Florence Nightingale sut faire preuve d'un esprit de décision et d'une ténacité remarquables face à l'esprit de routine, voire à l'hostilité des Etats-majors. Pendant la

guerre de Crimée, comme Pirogov, elle réussit à faire admettre les infirmières dans les hôpitaux militaires contre l'hostilité des autorités médicales; elle construisit des hôpitaux, des dispensaires, des établissements de convalescence contre vents et marées.

Sur plusieurs points, elle préfigura l'œuvre de la Croix-Rouge en contrôlant la distribution des secours et des médicaments indépendamment des autorités militaires et gouvernementales, assurant une direction autonome des services d'infirmières, ébauchant un service de recherches avec enquêtes sur les soldats disparus et communication des décès aux familles.

Mais on a relevé également que Florence Nightingale restait résolument «nationale», que, paradoxalement, elle préférait la tutelle du gouvernement à celle d'une institution internationale pour l'organisation des soins infirmiers et des secours et qu'enfin elle était sceptique quant aux idées de neutralisation des blessés, des malades et du personnel médical prônées par Henry Dunant.

Pendant cette seconde journée présidée successivement par *M. Jean-Claude Favez*, recteur de l'Université de Genève et *M. Philippe Grand d'Hauteville*, directeur de la Croix-Rouge genevoise, d'autres précurseurs de la Croix-Rouge devaient être évoqués: *M. Jacques Meurant*, rédacteur en chef de la Revue internationale de la Croix-Rouge, présenta le prince **Anatole Demidoff**. Ce philanthrope russe, affecté par l'isolement et la condition précaire des prisonniers de guerre, créa un véritable «réseau humanitaire européen» en faveur de ces derniers pendant la guerre de Crimée. Grâce au concours d'agents officiels et officieux à Paris, Londres, Istanbul et Saint-Petersbourg, il put obtenir et transmettre des renseignements sur l'identité, l'état physique des prisonniers et leurs conditions matérielles et morales de détention, prodiguer des secours aux prisonniers et surtout transmettre les nouvelles de leurs familles. Les visites de camps de prisonniers par ces agents ont permis également d'améliorer les conditions des prisonniers.

Enfin, les réalisations de cette association dans les divers lieux de détention ont montré que bien des dispositions de la III^e Convention de Genève étaient déjà contenues en germe dans les mesures pragmatiques prises par les autorités sous l'impulsion de Demidoff et de ses amis.

Il n'est pas douteux que l'action de Demidoff, qui se dévoua avec autant de zèle au bien-être des prisonniers de guerre appartenant aux nations en guerre avec la sienne qu'à celui de ses propres compatriotes, renforça les convictions d'Henry Dunant sur la nécessité d'assurer la protection des prisonniers de guerre et infléchit le scepticisme de Gustave Moynier vers une attitude plus compréhensive dans ce domaine.

L'intervention à une échelle inhabituelle des femmes dans les soins aux blessés et aux malades pendant la guerre de Crimée devait encore révéler l'œuvre de la **Grande Duchesse Hélène Pavlovna** et de ses auxiliaires, présentée

par *M. Walter Gruber*, de la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne, celle des **Filles de la Charité**, actives également sur les champs de bataille d'Algérie, d'Italie, du Mexique et des Etats-Unis entre 1847 et 1863, comme le montra *Sœur Renée Lelandais*, de la compagnie des Filles de la Charité de St Vincent de Paul à Paris.

Initiative, ô combien importante mais méconnue, celle du médecin inspecteur **Lucien Baudens** qui, envoyé en mission en Crimée par le service de santé français, étudia les aspects du fonctionnement des services de santé des armées confrontés avec les épidémies et les effets des nouvelles armes ainsi que les conditions de travail des médecins militaires soignant sur les champs de bataille.

Au vu du manque de protection des médecins que rien ne distinguait des militaires sur le champ de bataille et qui étaient souvent les victimes de graves méprises, Lucien Baudens déclara: «On rendrait ces méprises impossibles, si par une entente commune entre les nations, les médecins et le personnel hospitalier portaient un signe distinctif, le même dans toutes les armées et dans tous les pays, qui les fit reconnaître aisément des deux parties».

Le rapport de Baudens, si riche d'enseignements et de suggestions, restera lettre morte, mais, comme l'a rappelé *M. Jean Guillermand*, ancien médecin des hôpitaux des armées en France, il doit être considéré comme «l'une des manifestations précoces d'une revendication qui acquérera droit de cité quelques années plus tard après que d'autres conflits, la guerre d'Italie et la guerre de Sécession notamment, en aient montré la nécessité pressante».

Pendant les guerres d'Italie et la guerre de Sécession, des observateurs attentifs n'ont pas manqué d'être frappés par le martyre des soldats blessés et des malades. Comment dès lors adoucir la condition des blessés et sauver des vies humaines? Le **D^r Ferdinando Palasciano**, chirurgien de l'armée des Bourbons, s'insurge contre l'interdiction faite aux médecins militaires de relever ou de panser les blessés des armées vaincues. Pour lui les blessés sont sacrés. En 1861, dans une communication à l'Académie Pontaniane de Naples, «Neutralité des blessés en temps de guerre», Palasciano estime indispensable que, dans toute déclaration de guerre, les gouvernements reconnaissent réciproquement le principe de la neutralité des combattants blessés ou gravement malades pendant tout le temps du traitement. Mais comme le montre le professeur *Andrea Russo* de l'Université de Naples, Palasciano estime qu'il est de la responsabilité des gouvernements d'augmenter le personnel militaire afin de garantir les soins aux malades et blessés. La création de secoureurs volontaires décidée par la Conférence de 1863, restera, à ses yeux, insuffisante pour résoudre le problème.

En 1861, également, **Henri Arrault**, pharmacien français, édite une brochure intitulée «*Notice sur la perfection du matériel des ambulances volantes*» et surtout émet un projet de «contrat synallagmatique entre les souverains»,

destiné à «détruire les causes qui peuvent empêcher les chirurgiens d'accomplir leur sainte mission et qui les ont forcés quelquefois à abandonner leurs blessés». Dès lors seraient considérées comme «inviolables» les personnes des chirurgiens militaires, l'endroit d'un champ de bataille choisi par les chirurgiens pour le pansement des blessés, etc. Fait curieux, ces propositions importantes d'Henri Arrault, comme les travaux de Palasciano ne semblent pas avoir été connus d'Henry Dunant. De sorte qu'après la Conférence diplomatique de 1864, au vu de la Convention de Genève, Henri Arrault s'estimant lésé, protestera auprès du Comité international, car les articles de la convention étaient la répétition presque littérale des articles rédigés par lui-même. Cette «Guerre des deux Henri», exposée par *Georges Lubin*, éditeur de la correspondance de George Sand, montra le rôle de conciliateur joué par l'écrivain français George Sand dans cette controverse.

A ces précurseurs méconnus, il convient d'ajouter encore le **comte Félix de Breda** que présente *M. Eric Schmieder*, directeur de la Croix-Rouge française. Sans avoir jamais participé à de grandes campagnes militaires, le comte réfléchit au rôle que pourraient jouer des infirmiers volontaires afin de venir en aide aux nombreux blessés jonchant les champs de bataille. Le projet d'organisation d'hospitaliers militaires qu'il remettra en ce sens au Président de la République, Louis Napoléon en 1851, n'aura pas d'écho immédiat, mais son idée fera son chemin pour atteindre Dunant et Moynier.

Etrange également que, selon tout apparence, Dunant n'ait pas davantage eu connaissance des travaux de **Francis Lieber** sur la codification du droit de la guerre dans le cadre de la guerre de Sécession. C'est l'historien américain de l'Université de Harvard, *Frank B. Freidel*, qui présenta un exposé sur la vie et l'œuvre de Francis Lieber. Spécialiste du droit coutumier de la guerre, auteur d'un Manuel d'éthique politique, Lieber fut invité par Henry W. Halleck, général en chef de l'Armée de l'Union, à écrire un règlement fixant la conduite à tenir par les armées. Ce règlement allait devenir un recueil d'«Instructions sur la conduite en campagne des armées des Etats-Unis» que le président Lincoln adressa aux armées dans son Ordre du Jour n° 100. Ces instructions qui furent appliquées, dans une certaine mesure, pendant la guerre de Sécession par les armées de l'Union et par les Confédérés, devaient inspirer plus tard les législateurs des Conventions de La Haye en 1899 et 1907.

L'historien officiel de la Croix-Rouge américaine *M. Patrick F. Gilbo*, fit revivre la personnalité et l'œuvre de celle qui fut appelée «l'ange des champs de bataille» pendant la guerre de Sécession, **Clara Barton**. Ayant décidé d'aider les soldats «puisque'elle ne pouvait en être un», elle s'attacha à secourir, à reconforter les blessés et malades des armées de l'Union, notamment sur les champs de bataille du Maryland et de Virginie.

Plusieurs associations privées s'illustrèrent pendant la guerre de Sécession

en faveur des blessés et malades. Ainsi *Jane Turner Censer*, de l'Université américaine de Washington, s'exprima sur l'action de deux commissions concurrentes, l'une laïque, la **Commission sanitaire des Etats-Unis**, association composée de professionnels payés et de volontaires, dont le but était de s'assurer que les soldats étaient correctement logés, nourris, habillés et soignés, l'autre confessionnelle, la **Commission chrétienne des Etats-Unis**, composée de bénévoles, qui procurait des secours aux soldats sur les champs de bataille.

Parmi les associations humanitaires mentionnons encore **l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem** qui depuis le XI^e siècle se voue aux malades et aux pauvres et qui au XIX^e siècle étendit son action aux blessés en cas de guerre, comme le montra le *professeur Walther Gert Rödel*, de l'Université de Mainz.

Ce tableau n'eût pas été complet si la bataille de Solferino n'avait pas été évoquée sous des aspects peu connus du public. Qui savait qu'un prêtre lombard, **Don Lorenzo Barzizza**, avait été chargé le soir du 24 juin 1859 par le général français Lavalette d'organiser l'assistance aux milliers de blessés affluant vers Castiglione? Ce prêtre réalisa de vrais miracles. Inlassablement, travaillant jour et nuit, il mit sur pied douze hôpitaux d'urgence qu'il fit pratiquement surgir du sol et organisa l'aide médicale, assistant les mourants, présent partout où son aide était requise.

Et peut-on ignorer la noble figure de **Valérie de Gasparin**, son esprit de compassion, sa grande élévation de pensée. *M. Gabriel Mützenberg*, président de la Société évangélique de Genève, évoqua celle qui avait su prendre l'initiative d'un appel en faveur des blessés de la guerre de Crimée, celle aussi qui écrivit à Dunant peu après Solferino: «Avant tout, Monsieur, que je vous serre la main, vous êtes un courageux, un brave jeune homme». C'est que Dunant avait trouvé en Valérie de Gasparin une personne compréhensive à qui il avait livré ses impressions sur le carnage de Solferino et demandé de l'aide, des dons, des volontaires pour assister mourants et malades. La comtesse s'empressa de communiquer à la presse, en France et en Suisse, des extraits des messages d'Henry Dunant qui décrivent toute l'ampleur de la détresse humaine et qui annoncent le *Souvenir de Solferino*: «Depuis trois jours, je soigne les blessés de Solferino à Castiglione, et j'ai donné des soins à plus d'un millier de malheureux. Nous avons eu 40 000 blessés (...). Les médecins sont insuffisants, et j'ai dû les remplacer tant bien que mal, avec quelques femmes du pays et les prisonniers bien portants.», publie le *Journal de Genève*, le 9 juillet 1859.

L'information et les commentaires de la presse genevoise firent justement l'objet d'un exposé de *M. André Durand*, ancien délégué général du CICR qui traita de la position des principaux journaux d'opinion de Genève sur la guerre du Sonderbund, des informations données par la presse sur la guerre de Crimée, notamment sur l'état sanitaire et l'organisation des services de santé etc. Il montra enfin, comment la presse avait relaté et commenté la Campagne d'Italie

et les appels humanitaires de Louis Appia et d'Henry Dunant. Dans l'ensemble, la presse a bien rendu compte de l'ampleur des combats, des pertes subies par les belligérants et de la situation précaire des blessés et malades.

A l'issue de la dernière journée du Colloque présidée par *M. Félix Christ*, chef de presse de la Croix-Rouge suisse, et *M. Youssef Cassis*, de l'Université de Genève, *M. Roger Durand*, président de la Société Henry Dunant à Genève, dressa un bilan du Colloque qui fut émaillé de nombreuses discussions, s'efforçant de démêler les fils enchevêtrés de la genèse rubricrucienne.

Le Colloque révéla clairement qu'Henry Dunant n'avait pas inventé l'assistance humanitaire aux victimes de la guerre et que ceux que l'on peut considérer comme ses précurseurs avaient déjà émis des idées pertinentes, voire décisives, quant aux soins à administrer aux militaires blessés, à la neutralisation des blessés et du personnel sanitaire, à l'assistance aux prisonniers de guerre. Ces précurseurs avaient quasiment tout compris, tout pratiqué. Cependant, ils étaient des solitaires, ils ne purent ou ne surent se faire entendre. Bien des initiatives personnelles sont restées sans lendemain, certaines ont été occultées par les services gouvernementaux, d'autres sont vite tombées dans l'oubli.

Et cependant le déclic déterminant fut donné à Genève en 1863 par une poignée d'hommes. Pourquoi? Tout d'abord parce qu'Henry Dunant et ses pairs furent les premiers à **préparer l'action humanitaire en temps de paix**.

Ensuite, Henry Dunant fut aussi le premier à penser que la protection des victimes de guerre devait faire l'objet d'un **accord multinational**, idée audacieuse pour l'époque qui finalement aboutit, car elle accréditait l'idée que la Croix-Rouge ne représentait aucun parti, aucune idéologie, aucune religion, et qu'elle était habilitée à traiter avec tous les Etats.

Le Comité des cinq estima également que l'humanisation des conflits devait être une **action permanente** et qu'elle devait continuer à se développer comme en attestent ses efforts après 1864.

Autre point important: Dunant et Moynier agirent toujours **en dehors des cercles officiels**; leurs initiatives privées heurtèrent parfois le gouvernement genevois.

Enfin, l'importance d'Henry Dunant et des pères fondateurs reste capitale sans doute parce qu'ils étaient, les uns et les autres, à des degrés différents, habités par une **passion dévorante**, quasi pathologique comme l'a souligné Roger Durand, par une **force de conviction** que ne partageaient peut-être pas leurs précurseurs, et un **esprit d'indépendance** qui, en fin de compte, joua toujours en faveur de leur institution.²

J. M.

² La Société Henry Dunant publiera prochainement les Actes du Colloque.